

**Commission consultative
sur l'environnement et le développement durable**



104^e séance – jeudi, le 11 avril 2012

Salle des comités, 2^e étage – 18h
Maison du citoyen, 25, rue Laurier



Procès-verbal

Présents

M. Alain Riel, président, conseiller district de Deschênes (n^o 3)
Mme Mireille Apollon, conseillère district de l'Orée du Parc (n^o 6)
Mme Nicole Champagne, conseillère, district de Limbour (n^o 9)
M. Pierre Girard, citoyen
Mme Victoria Reichel, citoyenne
M. Réal Lalande, Groupe d'Action Équiterre
Madame Isabelle Fournier, Vivre en ville
Mme Robin Goldstein, Citoyenne
M. Jean-Marie Bergeron, Citoyen
M. Luc Douaire, Citoyen

Absents

M Louis-Éric Ouellet, commission jeunesse
Mme Vanessa Normand, Vivre en ville
Mme Diane Vermette, Groupe d'Action Équiterre
M. Guy Latreille, citoyen

Secrétaire

Alexandre Dumas, Coordonnateur – Projets environnement

Ressources internes

Mme Iblis Le Guen, coordonnatrice – politique environnementale
Mme Chantal Marcotte – chef de division usines traitement des eaux
Mme Louise Lavoie, directrice du Service de l'environnement
Frédéric Tremblay, conseiller en environnement, SUDD

DISTRIBUTION :

Aux membres de la CCEDD, aux personnes-ressources, aux membres du Conseil municipal et au greffier

PRÉSIDENT

SECRETÉAIRE

1 Mot de bienvenue

M. Riel profite du mot de bienvenue pour présenter les deux nouveaux membres citoyens de la CCEDD, Victoria Reichel et Pierre Girard. M. Riel leur présente rapidement la CCEDD en plus de faire mention des récentes réalisations.

2 Constatation des présences et ouverture de la réunion

M. Riel constate les présences et la réunion débute à 18h04.

3 Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant est accepté et 1 point est ajouté à l'item 10. Varia :

1. Mot de bienvenue
2. Constatation des présences et ouverture de la réunion
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2012
5. Signature du procès-verbal de la séance du 1^{er} 2012
6. Suivi du procès-verbal de la séance du 1^{er} 2012
7. Date de la prochaine assemblée : *Le 3 mai 2012*
- 8. Sujets à traiter selon les 4 grandes orientations de la Politique environnementale :**
 - a. Présentation de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable (C. Marcotte)*
 - b. Plan de gestion des arbres et des boisés et modifications règlementaire 2012 (A. Dumas)*
9. Période de questions citoyennes
10. Approbation du financement du volet I du Fonds vert (I. Le Guen) – (Huis clos)
11. Varia
12. Levée de l'assemblée

4 Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2012

Le procès-verbal est adopté.

5 Signature du procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2012

Le procès-verbal est approuvé et signé par M. Riel.

6 Suivi du procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2012

Aucun suivi

7 Date de la prochaine assemblée : 3 mai 2012

8 Sujets à traiter selon les 4 grandes orientations de la Politique environnementale :

a) Présentation de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable (C. Marcotte)

Mme Marcotte fait la présentation de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable dictée par le gouvernement provincial et qui a pour objectif le resserrement des politiques relatives à l'eau. Cette stratégie vise la réduction des quantités d'eau à produire et à distribuer, la réduction des coûts d'exploitation et la diminution d'investissements importants. Pour y parvenir, 5 mesures sont proposées :

- 1- Produire un état de situation, un plan d'action et une réglementation pour le 1^{er} avril 2012
- 2- Mesurer la production et la distribution d'eau et produire un bilan pour le 1^{er} avril 2012

- 3- Si les objectifs ne sont pas atteints en 2014, installer des compteurs d'eau dans les ICI
- 4- Si les objectifs ne sont pas atteints en 2017, mettre en place une tarification plus incitative
- 5- Présenter au Conseil le rapport annuel sur la gestion de l'eau au plus tard le 1^{er} avril 2012

Les objectifs du ministère pour l'ensemble du Québec sont la réduction d'au moins 20% de la quantité d'eau distribuée et limité à 20% au moins le volume total d'eau perdue par fuites, ou un maximum de 15m³/jr/km.

Le ministère demande de compléter en ligne un nouveau formulaire. Lorsque le formulaire est complété, un état de situation, des bilans et des propositions d'actions sont générés automatiquement.

Mme Marcotte présente ensuite les bilans pour l'ensemble du territoire ainsi que les indicateurs de performance. Les recommandations formulées par le MAMROT suite à la soumission du formulaire sont de mettre en place un programme de détection et de réparation de fuites (fait en avril 2012) et d'évaluer la consommation de nuit des usagers majeurs pour tous les secteurs de la Ville (à faire en 2012). La conclusion du formulaire est la suivante : «Félicitations pour votre saine gestion! La quantité d'eau distribuée par personne se situe sous le premier quartile canadien!»

Les recommandations du MAMROT versus les actions déjà en cours à la Ville de Gatineau sont présentées à l'étape 2 du rapport annuel 2011. Au niveau des actions entreprises en matière de sensibilisation sont les suivantes :

- Installation de 4 points d'alimentation en eau brute
- Adoption de bonnes pratiques horticoles afin de minimiser l'utilisation d'eau potable
- Optimisation de la consommation d'eau pour les jeux d'eau
- Incitation à utiliser des équipements économiseurs d'eau : barils de pluies et troussees d'économie d'eau
- Sensibilisation des citoyens via différentes campagnes de sensibilisation

Au niveau de la réglementation, le ministère exige qu'une réglementation sur l'utilisation de l'eau potable conforme au modèle de base du MAMROT soit adoptée ce qui est déjà en place depuis plusieurs années. Le ministère exige également une application stricte du règlement et que la Ville montre l'exemple. À Gatineau, une brigade estivale applique rigoureusement le règlement et émet des constats d'infractions. De plus, les employés municipaux concernés sont régulièrement sensibilisés.

Le ministère a plusieurs exigences pour la mesure de l'eau distribuée, la Ville mesure déjà les débits en continu à la sortie des usines, planifie l'étalonnage annuel des débitmètres et a des mesures sectorisées des débits. La Ville a également implanté depuis 2 ans un programme de détection et de réparation de fuites.

Pour mieux connaître la consommation d'eau pour les ICI, le ministère recommande l'installation de compteurs d'eau ce qui a été fait dans les ICI plus grands consommateurs (700). Le ministère insiste également sur l'importance de bien évaluer les coûts de l'eau et du travail important est fait par la Ville en ce sens.

La Ville a prévu une étude afin d'évaluer les périmètres de protection et les risques qu'on y retrouve. La Ville a également réalisé un plan directeur qui a permis d'établir un grand plan d'actions. Le ministère désire une application et un respect du RQEP, déjà respecté rigoureusement notamment au niveau des avis d'ébullition lors de bris. Par ailleurs, tous les opérateurs en place sont conformes aux exigences et de la formation permet de les tenir à jour de l'évolution des technologies.

Les autres recommandations du MAMROT sont regroupées par blocs et elles devront être analysées, estimées et priorisées, afin de se retrouver dans un éventuel plan d'actions, si c'est jugé pertinent pour la Ville de Gatineau.

Le programme de détection de fuites a identifié 62 fuites en 2010 et elles ont été réparées en régie. En 2011, ce sont 46 fuites qui ont été identifiées et réparées.

La comparaison des volumes produits est présentée sous forme de tableau, les années 2006 et 2011 sont comparées. En 2006, la consommation se chiffrait à 53 millions de m³ pour 604L/pers/jour et en 2011, les chiffres passent à 42 millions de m³ pour 437l/pers/jour.

Mme Marcotte conclue sa présentation en présentant le plan d'actions 2012 qui est le suivant :

- Déterminer et implanter une procédure d'étalonnage des débitmètres dans les 4 usines
- Mettre en place un système permettant l'évaluation des débits de nuit en continu
- Évaluer la consommation de nuit des usagers majeurs
- Poursuivre le programme de détection et réparation de fuites
- Analyser, estimer et prioriser les actions proposées par le MAMROT

Une première question est posée par un membre afin de savoir pourquoi la consommation de nuit a dû être identifiée s'il y a déjà des compteurs d'eau dans les ICI Mme Marcotte répond que les chiffres de consommation comprennent tous les consommateurs y compris ceux n'ayant pas de compteurs d'eau.

Une autre question est posée par un membre au sujet de la campagne de sensibilisation qui sera réalisée en 2012. La réponse est qu'une campagne de civisme aura encore lieu et qu'elle sera notamment relayée par la patrouille environnementale. Il y aura aussi une adhésion au programme réseau environnement basé sur les ICI. Il y aura également de la publicité à la télévision, à la radio et dans les journaux, un nouvel outil info-arrosage sera mis en place, un communiqué de presse sera lancé et les médias sociaux seront utilisés. Finalement, des préposés à l'arrosage donneront des constats d'infraction.

M. Riel mentionne que les chiffres obtenus sont très bons et que 27% de réduction est un chiffre titanesque. Mme Lavoie confirme que l'objectif fixé en 2006 pour 2016 était très élevé et qu'il a été atteint en 2011.

Mme Apollon affirme que nous avons raison de nous féliciter et que c'est un bel effort. Il s'agit cependant d'un premier pas et nous gaspillons encore trop d'eau potable. Il faut maintenir la formation, la sensibilisation pour attirer l'attention au sujet de cette richesse. Ne pas prendre pour acquis que l'eau sera toujours présente. Il faut renforcer les capacités de conservation et de préservation de l'eau potable.

Un membre demande pourquoi le nombre de détection de fuite a diminué de 2010 à 2011. La réponse est que les grosses ont été réparées au début et qu'il est maintenant plus difficile de réparer les petites et elles ont moins d'impact.

M. Riel demande si des compteurs d'eau intelligents existent. Mme Lavoie répond que oui et qu'une 2^e génération de compteurs avec passage dans la rue seulement existe.

b. Plan de gestion des arbres et des boisés et modifications règlementaire 2012 (A. Dumas)

La mise en contexte du plan de gestion des arbres et des boisés est faite par madame Le Guen. Le PGAB est issu d'un objectif de la politique environnementale qui était de favoriser la préservation des arbres et des boisés. Le plan d'action de la politique environnementale comprenait l'action d'élaborer un plan de gestion des arbres et des boisés et revoir la réglementation. L'évolution du dossier est ensuite présentée. En résumé, un comité de travail a été formé en 2010 et un contrat a été octroyé pour l'élaboration du PGAB à la fin de l'année 2010. La version finale a été reçue en octobre 2011 et 2 actions ont été retenues pour l'année 2012. Suite à la présentation du plan à la CCEDD, une présentation est prévue au comité plénier. Mme Le Guen présente les raisons pour lesquelles la Ville devrait se doter d'un PGAB.

M. Dumas poursuit la présentation du PGAB en faisant la lecture de la vision proposée dans le PGAB :

La Ville de Gatineau entend maintenir et favoriser l'épanouissement d'une forêt urbaine en santé, riche, diversifiée et dense qui contribue de façon durable à améliorer la qualité de l'air, la qualité du sol, la biodiversité et les échanges vitaux, à réduire la consommation d'énergie et à améliorer la qualité de vie des quartiers et de la ville.

M. Dumas présente ensuite la structure du PGAB qui est composé de 5 grandes orientations, 10 objectifs et 22 actions municipales. Des annexes sont également incluses au document : plan d'intervention sur les arbres publics, plan de verdissement, plan d'action sur 5 ans, révision règlementaire et liste des essences arboricoles à privilégier. Les orientations du PAGB sont ensuite présentées une à une ainsi que les objectifs qui s'y rattache. Les orientations sont les suivantes :

- 1- Protection et conservation des arbres et des boisés sur le territoire gatinois
- 2- Révision et mise en place d'outils règlementaires et d'autres programmes de bonification
- 3- Approfondissement des connaissances et mise en place d'outils
- 4- Campagne de sensibilisation sur l'importance des arbres et des boisés
- 5- Augmentation des plantations sur le territoire gatinois

Les actions qui seront entreprises dès l'année 2012 sont présentées. Il s'agit dans un premier temps du renforcement de l'application de la réglementation par la modification du règlement 501-2005 pour exiger l'obtention d'un certificat d'autorisation pour l'abattage d'un arbre. Pour travailler sur ce dossier, un préposé sera engagé au contrôle des arbres au sein de la division du contrôle environnemental. Il y aura une certaine répartition des tâches entre les Centres de service qui appliquent actuellement la réglementation et le Service de l'environnement. Un plan de communication sera rédigé afin d'informer les citoyens.

Du travail sera également réalisé au sujet de l'agrile du frêne, insecte ravageur s'attaquant aux frênes de Gatineau. Il y aura poursuite de l'inventaire des frênes publics. Certains frênes ornementaux seront traités à l'aide d'un pesticide (TreeAzin). Il y aura abattage des frênes fortement infestés ou morts et un site de dépôt de bois de frêne sera géré par les Travaux publics. Un chargé de projets – biodiversité devrait être embauché afin de travailler sur le dossier de l'agrile du frêne en 2012.

Un membre de la CCEDD fait un commentaire à l'effet que les compagnies d'élagage et d'abattage d'arbres devraient être ciblées afin de les punir sévèrement s'ils abattent des arbres de citoyens n'ayant pas obtenu un permis. La réponse formulée par M. Dumas confirme qu'une certaine problématique existe à ce niveau mais que le règlement d'administration des règlements d'urbanisme (501-2005) ne s'applique qu'aux propriétaires fonciers et qu'on ne peut le faire appliquer aux entreprises. Il est tout de même mentionner que des efforts de sensibilisation seront effectués pour mettre au courant les entrepreneurs. Suite à l'insistance du membre sur cette question, il est conclu que des efforts supplémentaires pourront être effectués afin de valider par quelle avenue règlementaire il y aurait lieu de responsabiliser les entreprises.

Un autre membre citoyen demande pourquoi le PGAB ne fixe pas d'objectif de verdissement du territoire en termes de % de recouvrement. La réponse est qu'un tel objectif ne peut pas être fixé car nous ne savons pas quelle est cette valeur à l'heure actuelle. Nous ne pouvons donc pas connaître le niveau d'effort à mettre pour atteindre l'objectif qui aurait été fixé. De plus, la problématique de l'agrile du frêne qui amènera une diminution de la couverture arborescente représentera également un défi important et des investissements importants seraient nécessaires pour atteindre un objectif semblable. C'est pourquoi l'orientation 5 propose une augmentation des plantations sans parler d'objectif de verdissement précis.

Mme Apollon mentionne que la Ville se doit d'être en mode urgence face à la problématique de l'agrile du frêne. Nous sommes en situation de crise et nous devons gérer cette urgence. Certaines avenues se doivent d'être analysées telles que

l'utilisation du bois abattu et l'octroi de subvention aux citoyens pour l'abattage des frênes abattus. Mme Lavoie répond à Mme Apollon en mentionnant que le dossier de l'agrile du frêne se doit d'être géré avec une vue d'ensemble qui est amenée par le PGAB. Un gros bout de chemin est déjà effectué avec le PGAB et les investissements nécessaires pour répondre à la problématique de l'agrile du frêne seront très importants, il faudra donc choisir quelles options seront retenues. M. Tremblay rajoute que ce qui est proposé par la Service de l'environnement est très bien et transmet ses félicitations. Si ce qui est proposé est effectué, ce sera un très bon début.

Un membre demande pour quelles raisons un certificat d'autorisation serait émis et quels seraient les frais et les amendes. La réponse complète se trouve dans le règlement de zonage (502-2005) et le règlement d'administration des règlements d'urbanisme. En résumé, un certificat d'autorisation sera émis seulement si l'arbre est mort ou atteint d'une maladie incurable, si l'arbre constitue une nuisance, si l'arbre est dangereux pour la sécurité des citoyens ou si l'abattage est nécessaire pour la construction d'un ouvrage autorisé. Il n'y aura pas de frais pour effectuer une demande de certificat d'autorisation. Un changement appréciable se situe sur le fait qu'il ne sera plus nécessaire pour la Ville de prouver si un abattage réalisé était justifié ou non, une pénalité pourra désormais être donnée sur le simple fait de ne pas avoir demandé de certificat d'autorisation.

CONSIDÉRANT QU'EN adoptant une Politique environnementale, la Ville de Gatineau s'engage à faire preuve de leadership et à agir dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT QU'UN des objectifs du plan d'action de la Politique environnementale est de favoriser la préservation des arbres et des boisés;

CONSIDÉRANT QUE les consultations publiques tenues dans le cadre de l'élaboration de la politique environnementale et de l'élaboration du plan de gestion des arbres et des boisés ont révélées l'importance de la conservation des arbres et des boisés aux yeux des citoyens

Il est proposé par Monsieur Luc Douaire et appuyé par Monsieur Jean-Marie Bergeron

R-CCEDD-2012-04-11/04

Que cette commission recommande au Conseil d'adopter le plan de gestion des arbres et des boisés, son plan d'action et ses annexes comme faisant partie intégrante du plan et d'allouer les ressources nécessaires à sa mise en œuvre.

Que cette commission recommande la modification au règlement 501-2005 afin d'exiger un certificat d'autorisation pour l'abattage d'un arbre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9- Période de questions citoyennes

Lors de la période de questions citoyennes, un citoyen s'inquiète du fait que le PGAB n'identifie pas expressément les boisés qui doivent protégés. Il montre à l'appui la carte du secteur Aylmer qui contient à son avis que peu de boisés de conservation. Il craint que le développement immobilier fasse perdre ces boisés.

M. Tremblay répond qu'en effet il existe trois gradation de boisés : les boisés de conservation, les boisés de protection et d'intégration et les autres boisés. Au niveau des boisés de protection et d'intégration, le promoteur qui se présente pour un projet doit soumettre une caractérisation du boisé ce qui était avant-gardiste à l'époque mais le rendement de protection n'est pas assez efficace. Il faudrait resserrer le critère de sévérité. Le redressement du statut des boisés de conservation sera fait pour la révision du schéma d'aménagement.

Une citoyenne mentionne que la construction de parc-o-bus à étage devrait être considérée afin de lutter les îlots de chaleur. Il faut trouver le moyen de trouver des solutions alternatives aux grands stationnements.

Monsieur Jacques Paulhus qui représente l'organisme Enviro Éduc-Action. Il demande comment peut-on agir en concertation pour le verdissage de la ville. Quelles sont les priorités en termes de plantation d'arbres? La réponse à M. Paulhus a été fournie par courriel.

9 Approbation du financement du volet I du Fonds vert (Huis clos)

Madame Fournier de Vivre en ville qui la salle vu que sont organisme a déposé un projet dans le cadre du concours numéro 6 du Fonds vert.

Le contexte concours numéro 6 volet I du Fonds vert est expliqué par madame Le Guen. Le nombre total de projet présenté dépassait largement les fonds disponibles. Ainsi, le comité de sélection a retiré du concours toutes les demandes provenant des comités organisateurs d'événements financés par la Ville et a gardé simplement les événements à analyser seulement les projets d'événement à caractère environnemental. Aussi, tous les projets demandant plus de 20 000\$ ayant obtenu la note de passage ont été financés pour un maximum de 20 000\$ ou pour un montant représentant 40% de la valeur du projet et non 50%. Suite à la présentation de tous les projets.

Il est proposé par Monsieur Jean-Marie Bergeron et appuyé par Madame Robin Goldstein :

R-CCEDD-2012-04-11/05

Que cette commission recommande aux élus de la Ville de Gatineau d'autoriser le financement des 20 projets présentés dans le cadre de l'appel de projet du Fonds vert 2012, volet I – organismes communautaires et publics, pour un montant total de 285 048 \$:

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 Varia

En varia, les nouveaux membres de la Commission sont invités à se présenter.

Victoria Reichel se présente comme une résidente nouvellement arrivée à Gatineau qui apporte un regard différent sur la ville. Elle vit sans voiture et est une citoyenne sensibilisée et consciente de l'environnement. Elle aime les incitatifs locaux. Elle est une allemande ayant étudié en France en économie de l'environnement et en médiation.

Patrick Girard se présente aussi comme un nouveau résident. Il a travaillé au Service des communications de la Ville et il cherche à s'impliquer et de s'intégrer dans sa nouvelle Ville.

Suite à cette présentation, les membres de la Commission se présentent brièvement aux nouveaux membres.

Finalement, M. Riel mentionne la tenue d'une conférence de presse au sujet des BIXI le lendemain.

11 Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée, proposée par M. Jean-Marie Bergeron et appuyée par M. Luc Douaire, est faite à 20h00.